

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2815

20 novembre 2012

SOMMAIRE

Apollo 3C S.à r.l.	135092	Maconlux S.à r.l.	135116
Applied Materials Luxembourg S.à r.l. ..	135094	Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A.	135109
Aptean Parent Co S.à r.l.	135094	Madeleine I S.A.	135113
Arnes S.à r.l.	135119	Maera S.A.	135116
Avery Dennison Finance Luxembourg S.à r.l.	135094	Maison de Beauté «Am Klouschter» S.à r.l.	135095
AV-Holding S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial	135098	Mallinckrodt Group S.à r.l.	135099
Bailey Investments S.à r.l.	135074	Max S.A.	135101
BP Partners S.A.	135099	Mc King S.A.	135089
Condor Trading S.A.	135092	Mc Kinley S.A.	135111
Cosmica S.A.	135120	Meritaton S.A.	135117
Cube Promotions S.A.	135095	Merlimmo S.A.	135117
Eurasian Consulting S.à r.l.	135082	Midway S.A.	135117
Hampton S.à r.l.	135084	Mikro Kapital	135118
Iacobi Günther Capital S.A.	135105	Mirai S.A.	135105
JVG Invest	135099	Mixvoip S.A.	135118
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	135094	MJ Estate S.à r.l.	135118
Konter Sàrl	135101	MO Berlin HBF S.à r.l.	135119
LGF Racing	135111	Mondo Chemicals S.A.	135110
Lhjrwing Dench S.A., SPF	135100	Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l.	135113
Lion/Rally Lux 2	135110	Multi Management Services S.à r.l.	135113
Liss Projects S.A.	135100	Multi Management Services S.à r.l.	135113
Little Rock	135099	Noram Investments S.A.	135117
Little Rock	135101	ProLogis Spain XXI S.à r.l.	135102
Logica Group S.A.	135104	PV-1 Fentenger Haff	135114
LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à r.l.	135104	Security Capital European Realty Manage- ment Sàrl	135118
Lupa S.A.	135104	Tenor S.A.	135109
LUSOFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	135109	Udatcha S.à r.l.	135101
Luxair Finance S.à r.l.	135109	Violet Investments S.à r.l.	135110

Bailey Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 172.253.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 325948,

here represented by Mrs. Virginie ZACCHINO, employee, with professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 October 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bailey Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution – Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Pallister Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Pallister Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 325948, ici représentée par Madame Virginie ZACCHINO, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination – Siège social – Objet social – Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Bailey Investments S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Pallister Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. ZACCHINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2012. LAC/2012/48862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139183/432.

(120184096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Eurasian Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 135.511.

In the year two thousand and twelve, on the 22 of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EURASIAN CONSULTING S.à r.l.", duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 135.511, incorporated on January 22nd, 2008 before the public notary, Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C number 1488 of June 17th, 2008, deed last time modified on July 11th, 2012 before the public notary Maître Blanche MOUTRIER, prenamed, deed published in Memorial recueil des Sociétés et Associations C number 1997 of August 10th, 2012 ("the Company").

The General Meeting was presided by, Mr Hervé Poncin, lawyer, with professional address at L-2419 Luxembourg, 03, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda :

1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of Mr. Olimjon Shadiev as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr. Olimjon SHADIEV, born on June 26, 1973 in Tashkent (Uzbekistan) and residing at CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Switzerland) ("the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le 22 octobre.

Par-devant Maître Banche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée «EURASIAN CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.511, constituée le 22 janvier 2008 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1488 du 17 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 11 juillet 2012, par devant Maître Blanche MOUTRIER, prénommée, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1997 du 10 août 2012 («la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par M. Hervé Poncin, juriste, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 03, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisis comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de M. Olimjon Shadiev aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société M. Olimjon SHADIEV, né le 26 juin 1973 à Tashkent (Ouzbékistan) et demeurant à CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Suisse) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: PONCIN, DURO, BONIFAZZI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/10/2012. Relation: EAC/2012/13988. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139379/108.

(120183912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Hampton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of October.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

has appeared:

The undersigned, Rauma LLP, a limited liability partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered seat at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

hereby represented by Me Ludovic Samonini, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 24 September 2012;

The said power of attorney, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, whether movable or immovable, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of investments and the administration, control and development thereof.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may issue notes, bonds or other debt securities or otherwise create, incur, assume, refinance or guarantee any debt, pledge, mortgage or other obligation.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Hampton S.a r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred fifty US Dollars (USD 250.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed at least of one "Class A Manager" and one "Class B Manager", who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause legitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- one hundred (100) shares by Rauma LLP, aforementioned.

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 19,082.90 (exchange rate (median price) available on October 18, 2012: USD 1.- = EUR 0.76332).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Johannes Burger, attorney at law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, as Class A manager of the Company;
 - Heinz Grabher, attorney-at-law, born on January 11, 1958, at Lustenau (Austria), residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria, as Class A manager of the Company;
 - Michel E. Raffoul, private employee, born on 9 November 1951, at Accra, (Ghana), professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, as Class B manager of the Company; and
 - Catherine Koch, private employee, born on 12 February 1965, at Sarreguemines (France), professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg as Class B manager of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED, is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Rauma LLP, "a limited liability partnership" organisé conformément aux lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représenté par M^e Ludovic Samonini, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suite:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements mobiliers ou immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs des investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra émettre des obligations ou autres instruments de dettes ou encore souscrire, assumer, refinancer, ou garantir toute dette, engagement, hypothèque ou toute autre obligation.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Hampton S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (USD 250,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un «Gérant de Classe A» et d'un «Gérant de Classe B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son(leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société. Il(s) n'est(sont) responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cent (100) parts sociales par Rauma LLP, susmentionnée.

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Evaluation et Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 19.082,90 (taux de change (median price) du 18 octobre 2012: USD 1,- = EUR 0,76332).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Johannes Burger, avocat, né le 30 Août 1960, à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement au 6 Heiligkreuz, 9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de Classe A de la Société; et
 - Heinz Grabher, avocat, né le 11 Janvier 1958 à Lustenau (Autriche), résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche, en tant que gérant de Classe A de la Société;

- Michel E. Raffoul, employé privé, né le 9 Novembre 1951, à Accra, (Ghana), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de Classe B de la Société; et

- Catherine Koch, employée privée, né le 12 Février 1965, à Sarreguemines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg en tant que gérant de Classe B de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ludovic Samonini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 octobre 2012. LAC / 2012 / 49460. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140151/270.

(120185145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Mc King S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 172.285.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2012;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2012.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Mc King S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Cinq cents actions	500
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentais qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Franco BERTONI, expert-comptable, né le 23 août 1948 à Lugano, Suisse, demeurant professionnellement à 3, via Simen, CH-6900 Lugano, Suisse;
 - b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;
 - c) Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, né le 28 janvier 1965 à Berchem, Belgique, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUXFIDUCIA, S.à.r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2012. LAC/2012/49662. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140255/145.

(120185235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.196,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137676/10.

(120181847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.304.

L'an deux mil douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CONDOR TRADING S.A.", une société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CONDOR TRADING S.à r.l., suivant acte notarié en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 927 de l'année 2001. Les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié du 29 septembre 2004, modification de la forme juridique en Société Anonyme, acte publié au Mémorial, numéro 975 du 3 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Françoise FOUSS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration.

2. Modification de l'objet social par la modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et export de produits non réglementés, toutes prestations de services et d'assistance y afférentes.»

3. Création d'un capital autorisé d'un montant de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE EUROS (40.- EUR) chacune, sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

4. Pouvoir au conseil d'administration de limiter ou même supprimer le droit de souscription préférentiel aux actionnaires.

5. Changement subséquent de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le "Quotidien" en dates du 10 septembre 2012 et 18 septembre 2012;

- au Mémorial, Recueil C numéro 2241 du 10 septembre 2012 et C numéro 1301 du 18 septembre 2012;

Un exemplaire de ces publications a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur le total des 1.000 actions en circulation, les dites 1.000 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

Tous ces fait étant exposés, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et export de produits non réglementés, toutes prestations de services et d'assistance y afférentes.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé d'un montant d'UN MILLION D'EURO (1.000.000.- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000.) actions d'une valeur nominale de QUARANTE EUROS (40.- EUR) chacune, sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et daté du 5 septembre 2012.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante mille euro (EUR 40.000.-), représenté par mille (1.000) actions de quarante euro (EUR 40.-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000.-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de quarante euro (EUR 40.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOLINVAUX, A.-F. FOUSS, J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46135. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138565/103.

(120183340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.373.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012137677/10.

(120182074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Aptean Parent Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.191.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137679/10.

(120181981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Avery Dennison Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle PED.

R.C.S. Luxembourg B 85.017.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012137682/12.

(120182143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 320.072.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2012 que:

1. la démission de Madame Annick Magermans, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 18 octobre 2012;
2. la démission de Monsieur Frank Christopher De Costanzo, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 19 octobre 2012;

3. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 18 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013; et

4. Monsieur Pierluigi A. Fiorino, né le 29 janvier 1966 à Windsor, Canada, résidant professionnellement au 25 York Street, 17th Floor, Toronto Ontario, M5J 2V5 Canada, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138738/22.

(120182824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Maison de Beauté «Am Klouschter» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 8, avenue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 153.924.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2012138102/12.

(120182278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Cube Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.239.

STATUTS

L'an deux mil douze, le seizième jour du mois d'octobre.

Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Espace Invest S. à r.l., avec siège social au 130, route d'Arlon à L-8008 Strassen, RCS Luxembourg B numéro 104034, représentée par son gérant technique Monsieur Frédéric Reichling demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon à L-8008 Strassen; et

- SC Participations SA, avec siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 140785, ici représentée par son administrateur unique Maître Claude Collarini, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination CUBE PROMOTIONS S.A. (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon le cas.

Au cas où le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du

siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion de projets immobiliers, comportant l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration, la construction et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra hypothéquer ses propres biens immobiliers et se porter caution hypothécaire pour des sociétés du groupe.

La société a pour objet également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

De façon générale, la société pourra exercer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ EUROS (EUR 35,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. L'assemblée générale déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le premier président sera exceptionnellement désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique de la Société ou selon le cas, par la signature obligatoire et incontournable d'un administrateur délégué ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier jeudi du mois de mars à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes préqualifiées déclarent souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

- ESPACE INVEST S. à r.l.	650 actions
- SC Participations SA	350 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

135098

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Frédéric Reichling, agent immobilier, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon à L-8008 Strassen.
 - Monsieur Michael Reichling, agent immobilier, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon à L-8008 Strassen.
 - Maître Claude Collarini, avocat à la Cour, né le 18 novembre 1962 à Villerupt (France) avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
- 4.-Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - G.T. Experts Comptables S.à r.l, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.917.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de 6 années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix-huit.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 130, route d'Arlon à L-8008 Strassen.
7. Est désigné administrateur délégué:
 - Monsieur Frédéric Reichling, précité.
8. Est désigné président du conseil d'administration:
 - Monsieur Michael Reichling, précité.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait

qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric Reichling, Claude Collarini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 octobre 2012. LAC/2012/49193. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139326/186.

(120183723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

AV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137727/10.

(120181584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.811.

En date du 17 octobre 2012, le conseil de gérance de la Société a nommé M. Michelangelo Stefani ayant comme adresse le 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg (L-1724) comme gérant-délégué pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Group S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012138103/14.

(120182115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

BP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137774/10.

(120181796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Little Rock, Société Anonyme,
(anc. JVG Invest).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 156.902.

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme "JVG INVEST", ayant son siège social au 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.902, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2849 du 29 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2188 du 4 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec même adresse professionnelle,

et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions ordinaires, les quatre-vingt-dix-sept mille deux cent dix-neuf (97.219) actions de la classe A et cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent dix-sept (194.317) actions de la classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Actionnaire Unique a renoncé expressément aux règles de convocation conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III. La présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'Assemblée qui sont:

135100

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «LITTLE ROCK»;
2. Modification des dispositions de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour refléter le changement de dénomination sociale;
3. Divers.

L'Assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «LITTLE ROCK».

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes, par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée LITTLE ROCK.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Krecké, G. Saddi, F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48742. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138038/57.

(120182194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Lhjrwing Dench S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.124.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138079/10.

(120182514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Liss Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.922.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 septembre 2012 que MOTHERWELL SERVICES LIMITED, n° d'immatriculation 2007618 auprès du Registre de Commerce Companies House, avec siège social au Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31.12.2011, en remplacement de CHESTERCLARK LIMITED, démissionnaire.

La société MOTHERWELL SERVICES LIMITED terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012138081/16.

(120182230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Max S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 145.082.

—
EXTRAIT

Le présent extrait remplace celui du 19/10/2012 déposé sous le numéro L120180013

En date du 8 avril 2011, l'assemblée des actionnaires a décidé de ne pas renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de la société Naxis SA. Est nommé en remplacement comme commissaire aux comptes de la société, et ceci pour la première fois pour l'exercice clôturant au 31.12.2010:

- Weydert & Welter Sàrl, 50A rue de Mamer L-8280 Kehlen

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement élu prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 et statuant sur l'exercice clôturant au 31.12.2013.

Référence de publication: 2012138117/15.

(120181736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Little Rock, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 156.902.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138082/10.

(120182551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Udatcha S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Konter Sàrl).**

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.966.

—
Im Jahre zweitausend zwölf, den fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Alain KONTER, Metzger, geboren in Differdange am 2. August 1962, wohnhaft in L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

Der Erschienene erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONTER S.à.r.l. ist, mit Gesellschaftssitz L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 161.961, gegründet am 18. Dezember 1992 durch Urkunde aufgenommen durch Notar Camille HELLINCKX, damals mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 217 vom 13. Mai 1993, und dessen Satzung zum letzten Mal abgeändert wurde durch Urkunde vom 9. September 2010, aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit Amtssitz in Bettembourg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2322 vom 29. Oktober 2010.

Der Erschienene bat den Notar folgende Beschlüsse urkundlich aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft in „UDATCHA S.à r.l.“ umzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 1. der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben: "ARTIKEL 1. Der vorbenannte Kompant errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „UDATCHA S.à r.l.“.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Zweck der Gesellschaft umzuändern und Artikel 3 der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Putzmitteln jeglicher Art, sowie der An- und Verkauf von ähnlichen Waren, die dem vorgenannten Zweck dienen. Außerdem hat die Gesellschaft zum Zweck den Ankauf und Verkauf, sowie die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien, insbesondere die Vermietung und Verpachtung, und alle Tätigkeiten welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können. Der Gesellschaftszweck beinhaltet des Weiteren die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und dieser jegliche Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art".

Handelsermächtigung

Der amtierende Notar weist den Erschienenen daraufhin, dass die Gesellschaft vor Ausübung einer kommerziellen Tätigkeit oder vor Abänderung des Gesellschaftszweckes in Verbindung mit einer kommerziellen Tätigkeit, oder falls die Gesellschaft im Hinblick auf ihren Gesellschaftszweck einer spezifischen Gesetzgebung unterliegt, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handelsermächtigung sein muss, was dieser ausdrücklich anerkennt.

Kosten

Die Auslagen, Arbeitsaufwand oder Kosten der Gesellschaft für die vorliegende Urkunde belaufen sich auf ungefähr achthundert Euro (800,- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg zum oben genannten Datum.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, unterzeichnete derselbe mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: A. KONTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48703. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138049/57.

(120182456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

ProLogis Spain XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.201.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of ProLogis European Developments BV (previously named "ProLogis Spain Developments BV"), with registered office at Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the Commercial Register of Amsterdam under the number 34248696,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain XXI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 15 May 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1421 of 11 July 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis European Developments BV (précédemment dénommée «Pro-Logis Spain Developments BV»), une société ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro B 34248696,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain XXI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 15 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 11 juillet 2007 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45104. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138187/95.

(120181752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Logica Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.120.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138084/9.

(120181862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.605.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 12 octobre 2012. La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans chez AEW Europe S.à r.l., 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138086/16.

(120182630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Lupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138087/10.

(120182125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Mirai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.628.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} février 2012

Le conseil d'administration décide de coopter Mademoiselle Céline JULIEN avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe SLENDZAK démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration constate que l'adresse professionnelle de Madame Catherine CALVI, administrateur, est actuellement au 28, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

Enfin, le conseil d'administration constate que la dénomination de son commissaire aux comptes «AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES», avec son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937, a été modifiée en «Auditeurs Associés» en date du 19 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138126/19.

(120182527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Iacobi Günther Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 66.495.

In the year two thousand and twelve, on the first of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "IACOBI GÜNTHER CAPITAL S.A.", in voluntary liquidation, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 66.495, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, on October 5, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 895 of December 10, 1998,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on June 30, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1734 of September 16, 2006.

The Company has been put into liquidation by a deed of Me Léonie GRETHEN, notary then residing in Luxembourg, on February 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 844 of April 28, 2011.

The Meeting is presided by Mr. Laurent BARNICH, company director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The Chairman appoints Mr. René SCHAWEL, jurist, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Micheline SPIES, accountant, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda :

1. Increase of the share capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its current amount of 32,000.- EUR up to 2,032,815.73 EUR, by the creation and issue of 62,525 new shares, without designation of par value, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription of the 62,525 new shares by the sole shareholder, Mr. Ivar GÜNTHER, company director, born in Adolf Fredrik (Sweden), on December 27, 1948, residing in CH-6314 Unterägeri, Grossmatt 7, (Switzerland), and full payment by conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claim it holds against the Company;

3. Subsequent amendment of the second sentence of article 3 of the by-laws;

4. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder, present or represented, as well as the number of their shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the sole shareholder, the proxy of representing him, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the sole shareholder, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the issued share capital by two million eight hundred and fifteen Euros and seventy-three Cents (2,000,815.73 EUR) so to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) to two million thirty-two thousand eight hundred and fifteen Euros and seventy-three Cents (2,032,815.73 EUR), by the creation and issue of sixty-two thousand five hundred twenty-five (62,525) new shares, without designation of the par value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Meeting states, that the sixty-two thousand five hundred twenty-five (62,525) new shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Ivar GÜNTHER, prenamed, and fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim that it holds against the Company (the "Contribution").

Assessment - Contribution report

The Contribution has been valued and described in a report, dated September 21, 2012, drawn up by "FIDEWA - CLAR", a public limited company, with registered office in L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), under the signatures of Mr. Raphael LOSCHETTER and Mr. Horst SCHNEIDER, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion :

"On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 2.000.815,73 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 62.525 new shares of Iacobi Günther Capital S.A. (in liquidation) to be issued without nominal value.

Our report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) and 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for other purposes. "

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the Meeting decides to amend the second sentence of article 3 of the articles of association, in order to give it the following wording:

" Art. 3. (Zweiter Satz)

Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen zweiunddreißigtausend-achthundertfünfzehn Euro und dreiund-siebzig Cent (2.032.815,73 EUR), eingeteilt in dreiundsechzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig (63.525) Aktien ohne Nennwert, welche sämtlich voll eingezahlt wurden."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le premier octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "IACOBI GÜNTHER CAPITAL S.A.", en liquidation volontaire, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.495, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, le 5 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 895 du 10 décembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, le 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1734 du 16 septembre 2006.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 844 du 28 avril 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la Société moyennant apport en nature afin de le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR à 2.032.815,73 EUR, par la création et l'émission de 62.525 nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription des 62.525 actions nouvelles par l'actionnaire unique, Monsieur Ivar GÜNTHER, administrateur de société, né à Adolf Fredrik (Suède), le 27 décembre 1948, demeurant à CH-6314 Unterägeri, Grossmatt 7, (Suisse), et libération intégrale par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société;

3. Modification subséquente de la deuxième phrase de l'article 3 des statuts;

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux millions huit cent quinze Euros et soixante-treize Cents (2.000.815,73 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux millions trente-deux mille et huit cent quinze Euros et soixante-treize Cents (2.000.815,73 EUR), par la

création et l'émission de soixante-deux mille cinq cent vingt-cinq (62.525) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que les soixante-deux mille cinq cent vingt-cinq (62.525) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Ivar GÜNTHER, préqualifié, et entièrement libérées moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société (l'"Apport").

Évaluation - Rapport de l'apport :

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 21 septembre 2012, dressé par "FIDEWA - CLAR", une société anonyme, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant, sous les signatures de Monsieur Raphael LOSCHETTER et de Monsieur Horst SCHNEIDER, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion :

"On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 2.000.815,73 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 62.525 new shares of Iacobi Günther Capital S.A. (in liquidation) to be issued without nominal value.

Our report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) and 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for other purposes."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

En conséquence de cette augmentation de capital, l'Assemblée décide de modifier la deuxième phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. (Zweiter Satz)

Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen zweiunddreißigtausend-achthundertfünfzehn Euro und dreiund-siebzig Cent (2.032.815,73 EUR), eingeteilt in dreiundsechzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig (63.525) Aktien ohne Nennwert, welche sämtlich voll eingezahlt wurden. "

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BARNICH, R. SCHAWEL, M. SPIES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139488/192.

(120183795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Tenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.581.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2012

M. René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, M. Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, ayant tous deux leur adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

M. Lennart STENKE a démissionné des postes d'administrateur et administrateur-délégué de la société.

M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu administrateur de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206 a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de The Server Group Europe S.A. dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Le mandat de LOMAC S.A. s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Référence de publication: 2012138328/20.

(120182542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120131483.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012138092/16.

(120181990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Luxair Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.764.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138093/9.

(120181790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.295.

—
Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138100/9.

(120182594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Violet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.649.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 octobre 2012:

- Ancienne situation associée:

VOSTOK OIL (CYPRUS) LIMITED: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
OJSC OC ALLIANCE, avec siège social à 39 Sivtsev Vrazhek lane, Moscou 129002, Fédération Russe, inscrite auprès du Registre de Commerce de Moscou sous le n° 102770051334	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 23.10.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour VIOLET INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2012138362/20.

(120181985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Mondo Chemicals S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7241 Bereldange, 204, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.616.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 de la société anonyme de droit belge MONDO CHEMICALS S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138111/10.

(120182253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Lion/Rally Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.330.805,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.055.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 octobre 2012

En date du 18 octobre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Christopher BIEDERMANN, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.
- de nommer Mr Bartosz KOLACINSKI né le 8 novembre 1974 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 6, Ul. Bobrowiecka, 00-728 Varsovie, Pologne, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- David Alan Bailey
- Bartosz Kolacinski

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard Brekelmans
- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012139540/26.

(120183936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Mc Kinley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138105/9.

(120182109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

LGF Racing, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.719.

L'an deux mil douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LGF RACING", RCS Luxembourg B 140.719, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1957 du 11 août 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Wittner, employé privé élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessy Bouché, employée privée élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc Wittner, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location et la mise à disposition de voitures de sport.

La société a également pour objet l'organisation et l'exploitation de manifestations, d'événements et de tous services annexes dans le domaine du sport automobile et, de manière générale, toute prestation de relation publique, de merchandising et d'exploitation de produits liés au sport automobile ainsi que toute autre prestation de services liée aux voitures de sports.

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société aura enfin pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2. Suppression des classes d'actions et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Modification de l'article 6 des statuts.

4. Modification de l'article 11 des statuts.

5. Modification des pouvoirs de signature et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location et la mise à disposition de voitures de sport.

La société a également pour objet l'organisation et l'exploitation de manifestations, d'événements et de tous services annexes dans le domaine du sport automobile et, de manière générale, toute prestation de relation publique, de merchandising et d'exploitation de produits liés au sport automobile ainsi que toute autre prestation de services liée aux voitures de sports.

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société aura enfin pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'actions A et B et de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent cinquante (150) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. L'administrateur-délégué sera obligatoirement de catégorie A.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une sera obligatoirement celle de l'administrateur délégué et l'autre celle d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour tout acte d'une valeur inférieure à EUR 100.000,-.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WITTNER, J. BOUCHÉ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2012. Relation: RED/2012/1385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012139575/99.

(120183785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Anna D'Alimonte / Daniela Klasén-Martin

Gérante / Gérante

Référence de publication: 2012138112/12.

(120182489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Multi Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 60.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138113/10.

(120182380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Multi Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 60.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138114/10.

(120182749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Madeleine I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 27 septembre 2012:

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 27 septembre 2012, il a été décidé de réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2018, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Stefan Koch, administrateur de catégorie A, demeurant au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Ian McMahon, administrateur de catégorie A, demeurant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg;
- Monsieur Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, administrateur de catégorie B, demeurant à Abu Dhabi, 211, Corniche Road, UEA;
- Monsieur Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, administrateur de catégorie B, demeurant à Abu Dhabi, 17, Mohamed Bin Zayed, UEA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139608/22.

(120184087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

PV-1 Fentenger Haff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 55, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 172.178.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf.

Den vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1. - Herr Thomas KIEFER, Diplom Ingenieur (FH), geboren in Kaiserslautern (Bundesrepublik Deutschland) am 20. September 1957, wohnhaft in D-67655 Kaiserslautern, Hochsandstraße, 2, hier vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg, selbst hier vertreten durch Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht,

2. - Herr Stefan WEISKIRCHER, Computer- und Automatisierungstechniker, geboren in Illingen, (Bundesrepublik Deutschland) am 13. Juli 1960, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, In der Schlanggasse, 59, hier vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg, selbst hier vertreten durch Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht,

3. - Herr Stefan SOMMERLADE, Kaufmann, geboren in Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland) am 24. April 1965, wohnhaft in D-66399 Ormesheim-Mandelbachtal, Rilkestrasse 5, hier vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg, selbst hier vertreten durch Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht und

4. - Herr Markus MÜLLER, Dipl. Betriebswirt (FH), geboren in Kaiserslautern (Bundesrepublik Deutschland) am 15. Juli 1964, wohnhaft in D-67678 Mehlingen, Ludwigstraße, 101A, hier vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg, selbst hier vertreten durch Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmachten bleiben nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Erschienene und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, den beurkundenden Notar ersuchen, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "PV-1 Fentenger Haff" („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erstellung sowie der Betrieb von Photovoltaikanlagen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Zweck der Gesellschaft ist darüber hinaus der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile wie folgt gezeichnet:

1. - Herr Thomas KIEFER, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
2. - Herr Stefan WEISKIRCHER, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25

3. - Herr Stefan SOMMERLADE, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
4. - Herr Markus MÜLLER, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total:	100

Alle Anteile wurde voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung der Gesellschafter

Anschließend haben der eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5440 Remerschen, 55, route du Vin.

2) Folgende Personen wurden auf unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern ernannt:

- Herr Markus MÜLLER, Dipl. Betriebswirt (FH), geboren in Kaiserslautern (Bundesrepublik Deutschland) am 15. Juli 1964, wohnhaft in D-67678 Mehlingen, Ludwigstraße, 101A, und

- Herr Thomas KIEFER, Diplom Ingenieur (FH), geboren in Kaiserslautern (Bundesrepublik Deutschland) am 20. September 1957, wohnhaft in D-67655 Kaiserslautern, Hochsandstraße, 2.

3) Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft bis zu einer Summe von zehntausend Euro (10.000,- EUR) durch die einzelne Unterschrift eines jeden Geschäftsführer rechtskräftig vertreten. Für jedes Engagement was über diese Summe übersteigt wird die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer benötigt.

Anmerkung

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmerin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 22. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012138220/136.

(120181887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Maconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 63.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012138115/12.

(120182415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Maera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138116/10.

(120182643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Meritaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 61.545.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012138119/12.

(120181996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Merlimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.601.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138120/10.

(120182028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Midway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138122/10.

(120182175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Noram Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.714.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 11 octobre 2011 que

- Mr. Devindranathsing HURPAUL, né à Rose Hill, Ile Maurice, le 29 mars 1949, demeurant à L-1257 Luxembourg, 6, rue Nicolas Braunshausen a été nommé administrateur de la Société avec effet au 11 octobre 2011 et pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

- Mr. Thierry MAROTEN, né à Bruxelles, Belgique, le 17 mai 1967, demeurant à B-6856 Fays-les-Veneurs, 9, rue du Faubourg (Belgique) a été nommé administrateur de la Société avec effet au 11 octobre 2011 et pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Il en résulte que le Conseil d'Administration est désormais constitué comme suit:

- Monsieur Devindranathsing Hurlpaul, administrateur
- Monsieur Thierry Maroten, administrateur
- Monsieur Mukesh Prayagsing, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139660/22.

(120184164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

Cession de parts sociales

Il résulte d'un acte d'augmentation de capital de la société GENERAL INVEST S.R.L. dont le siège est situé au Largo Arturo Toscanini, 1, 20122 MILAN (Italie) signé en date du 7 août 2012 que Monsieur Vincenzo TRANI avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, a cédé 21.435 (vingt et un mille quatre cent trente-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée MIKRO KAPITAL à la société GENERAL INVEST S.R.L. dont le siège est situé au Largo Arturo Toscanini, 1, 20122 MILAN, inscrite au Répertoire Economique Administratif de la C.C.I.A.A. de Milan sous le numéro 07871690967.

Pour extrait.

Référence de publication: 2012138123/15.

(120181976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Security Capital European Realty Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.229.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.388.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 11 octobre 2012

En date du 11 octobre 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Kyrill TURCHANINOV de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis lors, le gérant unique de la Société est:

- Monsieur Frank ROSEEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT SARL

Signature

Référence de publication: 2012138279/17.

(120181955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Mixvoip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.372.

Procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 18 juillet 2011

L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur, Monsieur Steve Clement et nomme comme nouvel administrateur Monsieur Pascal Knebler, habitant 69 cité Schmiedenacht L-4993 Sanem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138127/12.

(120182029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

MJ Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6618 Wasserbillig, 8, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.369.

Le 19 octobre 2012, les associés de la Société à Responsabilité Limitée MJ ESTATE S.à.r.l. ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré à l'intérieur de la commune de L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue à L-6618 Wasserbillig, 8, Val Fleuri.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 octobre 2012.

MJ ESTATE S.à r.l.

Référence de publication: 2012138128/13.

(120182458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

MO Berlin HBF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.169.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012138129/13.

(120182737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Arnes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.501.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE EIGHTEENTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KABO INVEST AB, having its registered office at 2, Norra Rudbecksgatan, SE-752 36 Uppsala, Sweden, immatriculation number 556790-8016, hereinafter called "the appearer",

duly represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of a proxy given on October 17th 2012, which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "ARNES S.à r.l.", société à responsabilité limitée, hereinafter called "the company", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 107.501, was incorporated by deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on April 14th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 873 of September 9th 2005.

2. The company's capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) per share.

3. The appearer is the sole shareholder of the said company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;

5. The appearer, as liquidator of the company, also declares that:

- he has realised, received, or will take over all the assets of the company,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- he is responsible for all liabilities of the company whether presently known or unknown;

6. The appearer grants discharge to all the managers of the company;

7. The documents of the company will be kept during five years at the former registered office of the company.

Then the proxyholder presents to the notary the shares which have been cancelled by the proxyholder in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-HUIT OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KABO INVEST AB, ayant son siège social au 2, Norra Rudbecksgatan, SE-752 36 Uppsala, Suède, numéro d'immatriculation 556790-8016, ci-après appelé "le comparant",

représenté par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 17 octobre 2012,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société "ARNES S.à.r.l.", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 107.501, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 9 septembre 2005.

2. Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) par part sociale.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la société,
- que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société;

7. Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2012. Relation: RED/2012/1389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012138490/79.

(120183707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Cosmica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMICA S.A.

Référence de publication: 2012138571/10.

(120182986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.